

## LE MOT DU MAIRE

A propos de la diffusion du Conseil Municipal sur Facebook.

Une première remarque s'impose, il n'est fait aucune obligation aux Maires de proposer une telle retransmission (rappel de l'Association des Maires des Vosges en date du 19 mars 2021).

Ensuite, sur la qualité du son, j'ai pu constater que sur téléphone ou ordinateur fixe, il est tout à fait acceptable, seule la réception sur tablette est très faible. D'autres communes rencontrent le même problème. Il est toujours possible de s'améliorer, c'est aussi une question de budget. Pour l'heure, il n'est pas prévu de distraire 15 000€ pour une information que chacun peut obtenir en assistant aux réunions publiques (lorsque la situation le permettra de nouveau) ou en ayant la patience d'attendre le néo-bulletin municipal qui reprendra les grandes données du budget 2021.

Quant au sous-titrage, il est généré automatiquement par Google, nous ne le voyons pas au cours du direct, difficile d'y remédier dans l'immédiat.

